

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.02.2016  
Date d'affichage du compte-rendu : 17.02.2016  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le quinze février deux mille seize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, M. Guillaume GENDRAUX, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD, M. Patrick PETIT.

**ETAIENT ABSENTS :** M. Joël PROUST Adjoint, Mme Jacqueline LORET, Mme Stéphanie ROBERT et Mme Peggy AUGUSTIN et qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN, Mme Séverine BERLAND, M. Rodolphe FOURRÉ et M. Patrick PETIT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Guillaume GENDRAUX.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance du 18 Janvier 2016, le Conseil Municipal délibère comme suit :

## BILAN DES ACTIONS SOCIALES 2015

Madame Nicole Bettan adjointe chargée de la Solidarité et du Lien Social présente les actions sociales menées en 2015 et les commente.

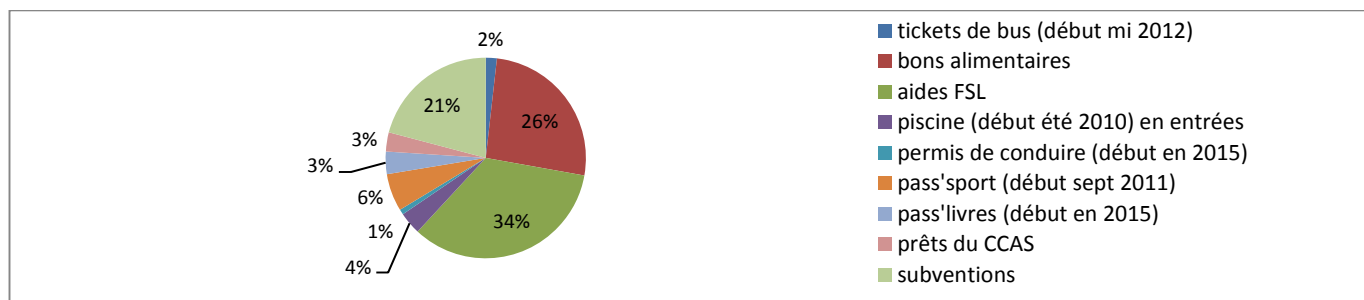
Les points à souligner sont :

- une meilleure adaptation des horaires d'ouverture du Centre Communal d' Actions Sociales pour valoriser l'accueil assuré par Madame Cornette.
- la mise en place du Pass'Sport Loisirs en complément du Pass'Sport, ce qui permet l'accès à une activité de lecture à un plus grand nombre d'enfants,
- la participation de Ciné Chef ici remercié pour l'accès gratuit au cinéma,
- la mise en place de l'aide au permis en collaboration avec l'auto-école Virage de Chef-Boutonne.

Les élus échantent et se réjouissent des actions collectives qui sont menées avec les partenaires sociaux, les associations y compris caritatives.

- une modification du règlement d'attribution des aides pour tenir compte de l'évolution en nombre des demandes et d'une, toujours plus grande, précarité pour certaines situations. Madame Bettan s'inquiète sur les limites des possibilités financières du Centre Communal d'Actions Sociales qui n'a pour seule recette que la dotation versée par la commune de 9000 €. L'excédent cumulé annuel du budget du C.C.A.S diminue considérablement passant pour 2014 de 6 776 € à 4 780 € en 2015.

### Répartition des aides en 2015 :



Monsieur le Maire souligne la qualité du travail exécuté par Madame Bettan élu référent et par Madame Maryse Cornette dont le professionnalisme et le sérieux sont appréciés.

## **DOSSIER DE DEMANDE DU LABEL « PETITES CITES DE CARACTERE ® »**

Monsieur le Maire rappelle la chronologie de la démarche de la collectivité pour obtenir ce label

- 8 décembre 2014 : validation de la volonté communale d'intégrer le réseau « Petites Cités de Caractère »
- 27 mai 2015 : validation du Conseil d'Administration de l'association de l'éligibilité de la commune
- Visite d'homologation programmée le 07 avril 2016.

Les élus échantent sur le contenu de ce dossier qui leur a été transmis préalablement à la réunion pour leur permettre de formuler d'éventuelles remarques ou corrections avant son envoi à la commission d'homologation. Monsieur le Maire remercie ceux qui se sont manifestés et dont les remarques étaient pertinentes.

Il rappelle par ailleurs, l'importance indéniable de ce Label qui a des effets concrets en terme de tourisme. Chef Boutonne serait ainsi au centre d'un réseau composé de communes déjà labellisées ou en cours de labellisation. 21 communes du Poitou-Charentes sont déjà entrées dans le réseau Petites Cités de Caractère®.

### **13 communes sont homologuées (ont obtenu la marque Petites Cités de Caractère®)**

Airvault (79), Arçais (79), Aubeterre-sur-Dronne (16), Celles-sur-Belle (79), Confolens (16), Coulon (79), La Mothe-Saint-Héray (79), Melle (79), Oiron (79), Saint-Loup-Lamairé (79), Saint-Savinien-sur-Charente (17), Talmont-sur-Gironde (17), Villebois-Lavalette (16).

### **8 communes sont homologables (labellisation en cours d'obtention)**

Bourg-Charente (16), Charroux (86), Mauléon (79), Monts-sur-Guesnes (86), Nanteuil-en-Vallée (16), Tusson (16), Saint-Sauvant (17), Verteuil-sur-Charente (16).

## **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME LANCEMENT DE LA PROCEDURE CONCERNANT L'A.V.A.P (AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)**

Monsieur le Maire indique que le projet de « Loi Patrimoine », en cours d'examen par le Sénat, prévoit de remplacer, au printemps, l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) actuellement en vigueur par la « Cité Historique ».

Après concertation avec les divers partenaires y compris l'Architecte des Bâtiments de France, il apparaît souhaitable et pertinent au stade d'avancement du Plan Local d'Urbanisme de se positionner sur le choix de cette option « AVAP » dont les atouts sont les suivants :

- Aire de protection différente du périmètre de protection des Monuments Historiques actuel (les 500m arbitraires aux abords du Château et de l'Eglise Saint Chartier de Javarzay)
- Outil de protection du patrimoine, plus fort
- Aides potentielles pour les propriétaires dont les propriétés seraient concernées par cette aire
- Outil nécessaire pour le label « petites cités de caractère »

Il rappelle que le marché signé avec le bureau d'études Sites et Projets de Montaigu pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est composé de 2 tranches :

Tranche ferme : Elaboration PLU patrimonial 46 980 €

Tranche conditionnelle Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) 16 835 €.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide d'affermir cette tranche conditionnelle et confie ainsi la mission au bureau d'études ANTAK de Nantes (44) appartenant au groupement retenu pour l'élaboration du PLU,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aides représentant 50 % du coût de la mission, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

## SERVICE D'URBANISME INTERCOMMUNAUTAIRE

### AVENANT A LA CONVENTION POUR FIXATION DES TARIFS AU 01.04.2016

Monsieur le Maire dresse le bilan des actes instruits par le SUI depuis le 01.07.2015 (dont 27 actes pour Chef-Boutonne pour un coût total d'instruction de 435 €)

Sur sa proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer l'avenant à la convention pour réajuster les tarifs de chacun des actes eu égard au temps d'instruction de chacun d'eux.

Le coût pour les communes n'en sera que très sensiblement modifié.

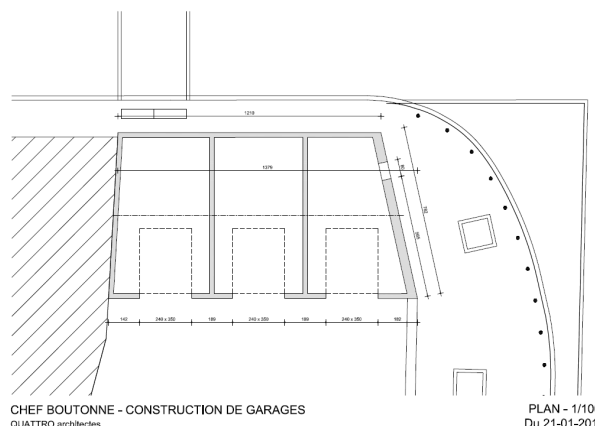
Nature de l'autorisation	Tarif 2015	Tarif 2016 (1 <sup>er</sup> avril)
CUa Certificat d'Urbanisme d'information	15 €	10 €
CU b Certificat d'Urbanisme opérationnel	15 €	20 €
DP Déclaration Préalable	25 €	20 €
PC Permis de Construire (et modificatif)	25€	30 €
PD Permis de Démolir (et modificatif)	25 €	30 €
PA Permis d'Aménager (et modificatif)	100 €	100 €

### FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES GARAGES NEUFS CONSTRUITS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU DEPARTEMENT ET DE L'AVENUE DES FILS FOUQUAUD

Monsieur le Maire indique l'état d'avancement des travaux de construction des garages dont les caractéristiques sont rappelées :

- Surface : 30 à 32 m<sup>2</sup>
- 1 compteur électrique
- Pas de compteur d'eau
- Portail électrique

Il invite les élus à en déterminer le prix de location car plusieurs personnes se sont déjà manifestées pour les louer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant annuel de location à 500 € payable en 2 fois.

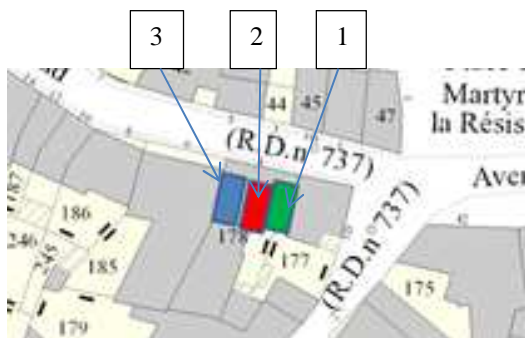


Par ailleurs, ERDF demande l'adresse de chacun d'eux pour que soient respectivement affectés les compteurs électriques. Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité, proposent

- l'appellation « Place Henriette Trébuchet » en hommage à Mme Trébuchet qui a tenu le café « Chez Henriette » situé dans l'immeuble démoli dans le cadre des travaux, pendant 30 ans.

En cas de refus des enfants, il est décidé par 17 voix pour (1 contre, 1 abstention) de retenir l'appellation « Place de l'ancien café ».

- La numérotation suivante :



## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain adjointe chargée de l'Animation de la ville et de la Communication se réjouit que 2 nouveaux élus aient intégré la commission : Mme Ginette Haye et M. Patrick Coirault.

Elle présente et commente les propositions de la commission qui a statué sur les diverses demandes reçues :

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal délibère comme suit :

- Collège François Truffaut : décision dans le cadre du voyage scolaire à Nantes par 18 voix pour (1 contre car ce voyage entre dans le programme scolaire) de verser 30 € par enfant de Chef Boutonne dont le Quotient Familial des parents est < à 800.
- Tennis de Table de Chef-Boutonne (TTCB) : décision par 17 voix pour (2 contre) de verser 3 000 €.

L'assemblée regrette vivement le fait qu'il n'y aura pas de tournoi international cette année faute de volontaires pour son organisation, qui est effectivement complexe. Les élus remercient vivement l'association pour son implication et pour l'image positive de la commune véhiculée au gré des tournois organisés pendant 13 ans.

Un débat plus général a eu lieu sur le principe d'attribution d'aides destinées à l'activité de l'association et non pas au titre d'un projet particulier.

Monsieur le Maire considère que la commune doit faciliter et contribuer à la vie des associations sportives, culturelles. La recherche permanente d'économies par la commune ne doit pas cibler les associations car elles contribuent pleinement à l'animation de la commune en général. Par ailleurs, le temps passé par les bénévoles n'est pas comptabilisé mais ne doit pas être négligé.

Monsieur Arthur Jones est d'accord sur les aides logistiques mais émet des réserves quant au versement d'aides financières supportées indirectement par l'ensemble de la population.

- Football Club Chef Boutonnais (F.C.B): 3 élus dirigeants de l'association ne participent pas au vote - acceptation par 14 voix pour (1 contre – 1 abstention) de verser 4 000 €.
- Fédération Nationale André Maginot : décision à l'unanimité de verser 400 € pour aider au financement de la commémoration du centenaire de la guerre 14-18 du 13 septembre au 16 novembre 2016 à Chef Boutonne
- Lycée Jean-François Cail: animation Musiqu'olycée. Madame Magnain informe les élus des arguments formulés par M. Wast organisateur, sur le fait que le Conseil Municipal lors de sa séance du 14.12.2015 avait minoré le montant de l'aide par rapport à la demande évoquant le fait que l'animation est organisée dans l'enceinte du lycée et non pas dans une salle communale ce qui l'a rend a priori moins accessible à tout public. Outre le fait que les arguments puissent être recevables, Madame Bettan considère qu'il n'y a pas lieu de revenir sur une décision dès lors qu'elle a été prise eu égard aux éléments connus au moment où elle a été prise. C'est une question de principe. Monsieur Vaslin pense lui, qu'au vu d'éléments nouveaux, une décision peut être reconsidérée.

Après en avoir délibéré, les élus par 16 voix pour (3 contre) décident de verser un complément de 200 € aux 500 € euros précédemment accordés portant ainsi le montant total de l'aide à 700 €.

La discussion s'engage sur les travaux à envisager sur le terrain d'entraînement de football régulièrement utilisé par les sportifs et les scolaires. Monsieur Vaslin le trouve dangereux.

Il fait par ailleurs, remarquer que c'est pourtant un défaut d'entretien, qui a été pointé par les 2 experts qui ont été consultés (mandatés par le club et la mairie), et non un problème de conception ou d'implantation

Monsieur le Maire répond que le même entretien est fait sur les 2 terrains, terrain d'honneur et terrain d'entraînement. La différence de résultat provient d'un manque de terre sur le terrain d'entraînement et des décisions prises collégialement par la commune et le club au moment de son transfert en herbe. La responsabilité de la situation est partagée et il convient de trouver des solutions acceptables. Des devis sont en cours.

## **REFLEXION SUR L'AFFECTATION DES ANCIENS LOCAUX DU TRESOR PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'échange fait entre la Communauté de Communes du Cœur du Poitou (cession de l'Espace Kennedy qui a été démoli pour la construction du Pôle de Santé) et la Commune, l'immeuble qu'occupait la Trésorerie est devenu propriété communale. Cet immeuble loué au Crédit Mutuel pendant l'année des travaux dans les locaux de son agence, est maintenant vacant.

Monsieur le Maire informe qu'une réflexion est menée au sein de la Cdc au niveau de l'« Enfance Jeunesse » sur les thèmes suivants : l'agrandissement du Relais d'Assistantes Maternelles (avec création d'un Lieu Accueil et d'Echanges pour les Parents) et la création d'une halte-garderie (10 places). Le besoin en superficie, sur Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais, est de 210 à 250 m<sup>2</sup> chacun.

L'opportunité du bâtiment communal est intéressante car la liaison avec l'Espace Voltonia permettrait de compléter les salles déjà occupées par le RAM. L'affectation des lieux et la répartition entre l'occupation communautaire et communale sont à réfléchir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ne se déclare pas hostile à la poursuite de la réflexion sur l'opportunité d'une mise à disposition pour la concrétisation de ces projets sous réserve que la commune puisse disposer d'une surface suffisante à ses besoins.

## **APPLICATION PARTICIPATIVE ET CITOYENNE « INCITY »**

InCity est une application participative et citoyenne pour informer une collectivité des dégradations, incidents afin d'améliorer ensemble l'environnement, les infrastructures et la qualité de vie, une application de référence pour remonter les demandes citoyennes à la mairie.

Simple d'utilisation, rapide dans la transmission des données et efficace, ce procédé pourrait être un moyen supplémentaire pour être en lien avec les concitoyens, permettant un suivi et une traçabilité de leurs demandes pour un coût annuel de 110 € par an.

Les élus sont invités à en faire le test actuellement disponible gratuitement jusqu'à fin mars avant de prendre une décision. Une communication sera également faite sur le journal « Couleur à la Une » pour que la population puisse tester cet outil.

## **CHATEAU DE JAVARZAY AUDIT DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que cet audit a été proposé et financé par l'Agent Départemental du Tourisme. Il a été effectué par un professionnel indépendant (ACENSIS CONSEIL) qui a commenté ses conclusions lors d'une réunion à laquelle étaient conviés l'association CAII, l'association des Amis du Château de Javarzay, les élus et Christian Beaudoin agent communal chargé de la promotion du site.

Madame Bettan et Madame Berland qui, entre autres, ont participé à cette réunion, ont été vivement intéressées car des pistes d'évolution indispensables semblent envisageables pour dynamiser et faire évoluer le musée afin de répondre aux attentes des visiteurs. Monsieur Jones semble plus réservé quant à ces suggestions qui ne lui paraissent pas pleinement adaptées. Monsieur Vaslin évoque par ailleurs le coût (qui n'est pas encore défini) et le financement même si des aides sont possibles.

Monsieur le Maire suggère de composer un groupe de travail composé d'élus et des représentants des 2 associations pour réfléchir et trouver ensemble les solutions pour rendre le site toujours plus attrayant et attractif pour le public. Mais il conviendra de bien répondre aux questions : Quel est le public visé ? Quels sont les objectifs du musée ? A partir de là, des réponses adaptées devront être apportées même si cela peut bouleverser l'existant. Mesdames Bettan, Berland, Haye, Magnain et Monsieur Jones sont d'ores et déjà volontaires.

Il est indiqué que l'objectif est de donner suite, en 2017, à la réflexion collective menée en 2016.

## **DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME : PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine l'accord donné concernant l'extension du réseau électrique basse tension pour permettre le raccordement d'une parcelle située Chemin du Petit Genêt. En effet, le délai de validité du Certificat d'Urbanisme correspondant à cette parcelle étant expiré,

il convient de valider, de nouveau, la prise en charge par la commune de l'extension, en tenant compte de l'actualisation du devis d'ERDF qui est de 3 850.25 € TTC.

## **MARCHES PUBLICS**

### **FIXATION DES CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Dans le cadre des consultations lancées pour les achats compris entre 25 000 € et 90 000 €, le Conseil Municipal doit fixer les critères de sélection des offres. Le Conseil Municipal peut néanmoins donner délégation au Maire pour le faire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette délégation étant précisé que Monsieur le Maire sera assisté des membres de la commission « Finances-Marchés Publics » pour fixer ces critères.

## **RENOVATION DE LA MAIRIE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT SUITE A DES OPPORTUNITES D'AIDES**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de revoir le plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation de la mairie eu égard à :

- la réflexion menée par l'architecte pour trouver économies (sous réserve de leur validation par l'assemblée) le montant des travaux pourrait être réduit à 950 000 € HT
- des opportunités d'aides supplémentaires sont possibles :
  - Au titre de la DETR, l'installation d'un ascenseur pour l'accès des PMR aux étages permettrait de prétendre au bonus de 15% d'accessibilité, puisque l'agenda programmé des accessibilités a été déposé. De ce fait, le montant de la DETR pourrait être de 138 000 € au lieu de 120 000 €.
  - Au titre d'une nouvelle et récente aide de l'Etat « Soutien à l'investissement »

L'assemblée à l'unanimité, valide le plan de financement actualisé et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'aides complémentaires :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	950 000,00 €	DETR	138 000,00 €
FRAIS INDIRECTS	171 000,00 €	Subvention soutien Etat	95 439,00 €
		FEDER (Fonds européens)	500 000,00 €
		CAP 79	42 788,00 €
		FRIL (Région)	50 000,00 €
TOTAL HT	1 121 000,00 €	Autofinancement	298 306,39€
TVA	224 200,00 €	FCTVA	220 666,61 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 345 200,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 345 200,00 €</b>

Par ailleurs, afin de disposer de tous les éléments pour confirmer la concrétisation de l'opération, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mission APS (Etudes avant-projet sommaire) pour un montant de 10 824 € HT.

## **REORGANISATION DES ARCHIVES MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le lancement d'une consultation pour le tri des archives communales. Il serait opportun si on souhaite l'envisager, de le faire avant de lancer les travaux de rénovation. En effet, il est annoncé un gain de volume théorique de 30 à 40%. Cela permettrait par ailleurs, de disposer d'un fonds à jour et réalisé dans le respect strict des règles d'archivage.

**L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :**

**Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'Animation de la ville et de la Communication**

- Indique qu'elle s'est déplacée avec M. Patrick Coirault à l'Assemblée Générale de l'association Handi-Sport 79 à l'occasion de laquelle un trophée a été remis à la collectivité, en remerciements pour l'accueil de l'animation Sport handicap à Chef-Boutonne, en 2015.
- Rappelle que la liste des élus référents par quartier sera mise à jour du fait de l'intégration des 2 nouveaux élus et diffusée sur le prochain « Couleur à la Une » qui sera distribué début mars.

**Monsieur Rodolphe Fourré adjoint délégué à l'amélioration de la vie quotidienne :**

- Indique qu'une réunion aura lieu le 03.03.2016 à 18h30 avec les communes concernées par le projet de circuit vélo, en cours d'élaboration.

**Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses :**

Il rappelle l'invitation faite aux élus de participer à un séminaire de travail organisé par le Pays Mellois dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Mellois débuté en mars 2014.

Un point est fait sur l'amélioration des déviations mises en place au titre des travaux d'aménagement de la rue du Département et de l'Avenue des Fils Fouquaud et sur les 2 rencontres qui ont eu lieu avec les commerçants. Certains élus regrettent de ne pas en avoir été informés. Monsieur le Maire précise que la 1<sup>ère</sup> rencontre était un rendez-vous demandé par l'un d'eux et qu'il n'était pas lui-même informé de la venue de 20 personnes. Il a ensuite proposé une 2<sup>ème</sup> rencontre pour faire le point 15 jours plus tard. Il reconnaît que les élus n'en ont pas été directement informés et pense que le regret de certains est sans doute amplifié par la médiatisation qui a été faite, de la réaction des commerçants. Sur le fond, les modifications apportées par le Conseil Départemental ont été appréciées.

Il indique que ces rencontres ont été par ailleurs, l'occasion de réfléchir à la nécessité de reconstituer une association des commerçants et à la nécessité de travailler l'attractivité de notre territoire.

La prochaine réunion de la Commission « Finances » est programmée le 24.02.2016.

Plan Local d'Urbanisme : Une réunion publique sera organisée le 07 ou 09 Mars.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 14.03.2016.

Monsieur Christian Gripon suggère que chaque lavoir situé sur le territoire, soit identifié par une plaque. Une réflexion sera menée.

Monsieur Jones évoque un problème de taille d'arbres sur la Place Malesherbes. Il est précisé que la taille est programmée sur 3 ans mais qu'un complément sera fait sur des arbres, pour une meilleure cohérence esthétique de la taille.

Puis la séance est close à 23 heures 45.

Ainsi délibéré, le 15.02.2016 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,  
Fabrice MICHELET.